

Le chef de file, le dépositaire, l'agent expéditeur américain (voir le verso du présent document pour les adresses et numéros de téléphone) ou encore votre courtier ou autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi

LETTRE D'ENVOI DE RENATA RESOURCES INC.

concernant

les actions ordinaires

de

INTENSITY RESOURCES LTD.

La présente lettre d'envoi dûment remplie et dûment signée ou un fac-similé de celle-ci signé à la main ainsi que tous les autres documents requis doivent accompagner les certificats représentant les actions ordinaires (les *actions de Intensity*) de Intensity Resources Ltd. (*Intensity*) consignées aux termes de l'offre (l'*offre*) que Renata Resources Inc. (*Renata*) a faite en date du 6 mars 1997 aux porteurs d'actions de Intensity. **L'offre pourra être acceptée jusqu'au moment de l'expiration, soit 16 h 30 (heure de Calgary) le 18 avril 1997, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.** Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi. Les porteurs d'actions de Intensity ont droit de recevoir, au choix du porteur, 2,25 \$ au comptant pour chaque action de Intensity, sous réserve qu'un montant au comptant maximum de 110 000 000 \$ ne pourra être versé, ou, 1,875 action ordinaire de Renata (les *actions de Renata*) jusqu'à concurrence de l'émission d'un maximum de 21 500 000 actions de Renata. Certaines expressions qui sont utilisées aux présentes sans y avoir été définies, mais qui le sont dans l'offre, ont les mêmes significations que celles qui leur ont été accordées dans l'offre.

Veuillez lire attentivement les directives indiquées plus loin avant de remplir la présente lettre d'envoi.

À L'INTENTION DE : RENATA RESOURCES INC.

- ou -

DE : COMPAGNIE TRUST R-M, À TITRE DE DÉPOSITAIRE

- ou -

DE : CHASEMELLON SHAREHOLDER SERVICES, LLC, À TITRE D'AGENT EXPÉDITEUR AMÉRICAIN

Le soussigné vous remet le ou les certificats d'actions de Intensity ci-joints dont les détails sont présentés ci-dessous :

(voir les points 1, 8 et 9 des directives)

Numéro du ou des certificats	Nom du ou des porteurs inscrits	Nombre d'actions de Intensity consignées (voir le point 6 des directives et remplir la case G pour les consignations partielles)
TOTAL		

(Joindre une liste distincte d'après le modèle présenté ci-dessus, au besoin.)

Le soussigné

- a) accuse réception de l'offre et de la note d'information ainsi que les annexes qui lui sont jointes;
- b) vous remet le ou les certificats ci-joints qui représentent les actions de Intensity et, uniquement sous réserve des dispositions de l'offre quant à la révocation des consignations, accepte irrévocablement l'offre à l'égard des actions de Intensity que représentent ces certificats (les *titres consignés*) et, aux conditions de l'offre et sous réserve de celles-ci, consigne, vend, cède et transfère à Renata tous ses droits, titres et intérêts relatifs aux titres consignés, y compris tous les dividendes, distributions, paiements, titres, droits, biens ou autres intérêts déclarés, payés, émis, distribués, effectués ou transférés relativement aux titres consignés à compter du 27 février 1997, la date à laquelle Renata a annoncé son intention de formuler l'offre (collectivement appelés les *autres titres*);
- c) affirme et déclare avoir tous les pouvoirs et toute l'autorisation de consigner, de vendre, de céder et de transférer les titres consignés et les autres titres et que, lorsque ces titres consignés et tout autre titre sont pris en livraison et payés par Renata, celle-ci fera l'acquisition de titres valides s'y rapportant, libres et quittes de toutes priorités ou hypothèques mobilières, restrictions, charges, prétentions et revendications;
- d) affirme et déclare être propriétaire des titres consignés et des autres titres qui sont consignés et en posséder les titres valides, au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières;
- e) affirme et déclare que la consignation des titres consignés et des autres titres respecte les lois applicables sur les valeurs mobilières;
- f) constitue et nomme irrévocablement le dépositaire et tout membre de la direction de Renata, ainsi que chacun de ceux-ci et toute personne que Renata désigne par écrit, le fondé de pouvoir véritable et légitime et représentant de fait du soussigné à l'égard des titres consignés pris en livraison et payés aux termes de l'offre (les *titres achetés*) ainsi que des autres titres, pour valoir à compter de la date à laquelle Renata prend en livraison et paie les titres achetés (la *date de prise d'effet*), avec pleins pouvoirs de substitution, au nom et pour le compte du soussigné (cette procuration étant réputée constituer une procuration irrévocable assortie d'un intérêt) :
 - i) pour inscrire, noter ou transférer les titres achetés et les autres titres ou en noter le transfert au registre approprié des porteurs tenu par Intensity; et
 - ii) pour exercer tous les droits du soussigné, y compris, notamment, pour signer et remettre toutes les procurations, autorisations ou consentements et exercer les votes s'y rapportant à l'égard de la totalité ou de toute partie des titres achetés et des autres titres, révoquer tout pareil effet, autorisation ou consentement donné à la date de prise d'effet, auparavant ou par la suite, désigner dans toute pareille procuration toute personne fondé de pouvoir du soussigné en rapport avec ces titres achetés et autres titres à toutes fins, y compris, sans restriction, en ce qui concerne toute assemblée (annuelle, extraordinaire ou autre ou toute reprise d'une telle assemblée) des porteurs de titres de Intensity, et pour signer, endosser et négocier, pour le compte et au nom du soussigné quant aux titres achetés et aux autres titres, tous les chèques ou autres effets concernant toute distribution payable au soussigné ou à son ordre;
- g) à la date de prise d'effet, révoque toutes les autres autorisations qu'il a données ou convenu de donner auparavant à tout moment, à titre de mandataire, de fondé de pouvoir, de représentant de fait ou autrement, quant aux titres achetés ou aux autres titres, et il convient de n'accorder aucune autre autorisation, que ce soit à titre de mandataire, de fondé de pouvoir, de représentant de fait ou autrement, en ce qui concerne les titres achetés ou les autres titres;
- h) convient, pour valoir à compter de la date de prise d'effet, de s'abstenir d'exercer les votes afférents aux titres achetés ou aux autres titres lors de toute assemblée (annuelle, extraordinaire ou autre) des porteurs de titres de Intensity (ou toute reprise d'une telle assemblée) et d'exercer la totalité ou toute partie des autres droits ou privilèges se rattachant aux titres achetés ou aux autres titres;
- i) convient de plus, pour valoir à compter de la date de prise d'effet, de signer et de remettre à Renata, pourvu qu'une telle mesure ne soit pas contraire aux lois applicables, à tout moment et à l'occasion, à la demande de Renata et aux frais de celle-ci, toutes les procurations, toutes les autorisations ou tous les consentements, de fond et de forme convenant à Renata, à l'égard des titres achetés et des autres titres;

j) consent en outre, pour valoir à compter de la date de prise d'effet, à désigner dans toute pareille procuration la ou les personnes nommées par Renata à titre de fondé de pouvoir du soussigné en rapport avec les titres achetés et les autres titres;

k) demande au dépositaire (a) d'émettre ou de faire émettre un ou des chèques ou un ou des certificats matérialisant les actions de Renata, selon le cas, pour le montant intégral du prix par action de Intensity payable aux termes de l'offre auxquels le soussigné a droit à l'égard des titres achetés dans le cadre de ladite offre, au nom indiqué plus loin, et d'envoyer ce ou ces chèques ou ce ou ces certificats, selon le cas, à l'adresse, ou encore de les détenir aux fins de cueillette, selon les directives indiquées plus loin, et (b) de renvoyer tout certificat d'actions de Intensity non achetées à l'adresse indiquée plus loin (en l'absence d'un nom, d'une adresse ou de directives de livraison, ces certificats seront renvoyés au soussigné à son adresse telle qu'elle paraît aux registres applicables des titres de Intensity);

l) consent de plus à ce que Renata tranche à son entière discrétion toutes les questions relatives à la validité, à la forme, à l'admissibilité (y compris la réception dans les délais requis) ainsi qu'à l'acceptation des titres achetés ou des autres titres, et reconnaît que cette décision sera finale et exécutoire; et

m) s'engage et consent à signer sur demande tout document, transfert ou autre assurance supplémentaire s'avérant nécessaire ou souhaitable à la conclusion de la vente, de la cession et du transfert à Renata des titres achetés et des autres titres.

Chaque autorisation que le soussigné accorde ou qu'il convient d'accorder dans la présente lettre d'envoi continuera de plein effet après le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations de celui-ci dans ladite lettre d'envoi lieront ses héritiers, représentants personnels, successeurs et ayants droit. Sauf tel qu'il est indiqué dans l'offre, la consignation d'actions de Intensity aux termes de cette lettre d'envoi est irrévocable.

Le soussigné demande à Renata et au dépositaire, lorsque Renata prendra en livraison et paiera les titres consignés, de poster le chèque et le certificat, selon le cas, relatif aux titres consignés par courrier affranchi de première classe ou encore de détenir ce chèque ou certificat aux fins de cueillette, conformément aux directives données plus loin. Si des titres consignés ne sont pas achetés, les certificats et les autres documents pertinents consignés seront renvoyés selon les directives données dans la phrase précédente.

Signature avalisée par (si le point 4 des directives l'exige) : En date du _____ 1997

Signataire autorisé

Signature de l'actionnaire ou du
représentant autorisé
(voir les points 3 et 5 des directives)

Nom de l'avaliseur
(en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone de l'actionnaire

Adresse de l'avaliseur
(en caractères d'imprimerie)

Numéro de télécopieur de l'actionnaire

Numéro d'assurance sociale

Nom de l'actionnaire
(en caractères d'imprimerie)

Nom du représentant autorisé, s'il y a lieu
(en caractères d'imprimerie)

CASE A

Aux termes de l'offre, le soussigné choisit par les présentes de recevoir (veuillez marquer une case) :

- ☐ la contrepartie au comptant, soit 2,25 \$ CA par chaque action de Intensity consignée par le soussigné;
OU
☐ la contrepartie en actions, soit 1,875 action de Renata contre chaque action de Intensity consignée par le soussigné.

Si aucun choix n'est formulé par l'actionnaire ou encore si le choix a été mal formulé, l'actionnaire sera réputé avoir choisi de recevoir la contrepartie au comptant.

Si les porteurs d'actions de Intensity choisissent de recevoir globalement un nombre d'actions de Renata supérieur au nombre disponible aux termes du choix en actions, tous les porteurs d'actions de Intensity qui auront ainsi choisi de recevoir des actions de Renata recevront un nombre proportionnellement inférieur d'actions de Renata (arrondi au nombre d'actions de Renata entier le plus rapproché) selon le nombre d'actions de Intensity à l'égard desquelles le choix de recevoir des actions de Renata a été formulé, en contrepartie d'une partie de leurs actions de Intensity, et un montant au comptant de 0,63 \$ l'action pour le reste de leurs actions de Intensity. De même, si les porteurs d'actions de Intensity choisissent de recevoir globalement un montant au comptant supérieur au montant disponible aux termes du choix au comptant, tous les porteurs d'actions de Intensity qui auront ainsi choisi de recevoir un montant au comptant recevront un montant proportionnellement inférieur au comptant selon le nombre d'actions de Intensity à l'égard desquelles le choix de recevoir un montant au comptant a été formulé, en contrepartie d'une partie de leurs actions de Intensity et des actions de Renata sur la base de 1,875 action de Renata par action de Intensity pour le reste de leurs actions de Intensity.

Les actions de Renata devant être émises aux termes de l'offre aux porteurs d'actions de Intensity qui ne sont pas des résidents du Canada seront émises et livrées au dépositaire pour qu'il les vende pour le compte de ces personnes et ces personnes recevront leur quote-part du produit au comptant de la vente de ces actions de Renata, moins le courtage et toute retenue d'impôt applicable.

Pour de plus amples renseignements au sujet du calcul proportionnel entre les montant au comptant et les actions de Renata disponibles, veuillez vous reporter aux modalités de l'offre.

CASE B

ÉMETTRE LES CERTIFICATS MATÉRIALISANT LES ACTIONS DE RENATA ET LES CHÈQUES AU NOM DE (en caractères d'imprimerie) :

(Nom)

(Adresse municipale)

(Ville et province ou État)

(Pays et code postal canadien ou américain)

(N° d'assurance sociale)

CASE C

ENVOYER LES CERTIFICATS MATÉRIALISANT LES ACTIONS DE RENATA ET LE OU LES CHÈQUES (À MOINS QUE LA CASE E NE SOIT MARQUÉE) À (en caractères d'imprimerie) :

(Nom)

(Adresse municipale)

(Ville et province ou État)

(Pays et code postal canadien ou américain)

CASE D

ATTESTATION QUANT AU LIEU DE RÉSIDENCE
ÊTES-VOUS UN RÉSIDANT DU CANADA?

☐ OUI ☐ NON

LES RÉSIDANTS DES É.-U. DOIVENT INDIQUER
LEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION CI-APRÈS :

(N° d'identification de contribuable)

CASE E

- ☐ VEUILLEZ DÉTENIR LE OU LES CHÈQUES ET
LES CERTIFICATS AUX FINS DE CUEILLETTE
CONTRE UN AVIS DE RÉCEPTION AU BUREAU
SUIVANT DU DÉPOSITAIRE

COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES AYANT SOLlicité L'ACCEPTATION DE L'OFFRE

(voir le point 7 des directives) (en caractères d'imprimerie)

(Entreprise)

(Numéro de téléphone)

(Numéro de télécopieur)

(Représentant inscrit)

(Adresse)

☐ MARQUER CETTE CASE SI UNE LISTE DES PORTEURS RÉELS EST JOINTE AUX PRÉSENTES.

CASE F

CONSIGNATIONS AUX TERMES D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

(voir le point 2 des directives)

☐ MARQUER CETTE CASE SI LES ACTIONS DE INTENSITY SONT CONSIGNÉES AUX TERMES D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DÉJÀ ENVOYÉ À UN BUREAU DU DÉPOSITAIRE ET FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS (en caractères d'imprimerie) :

Nom du porteur inscrit : _____

Date de la signature de l'avis de livraison garantie : _____

Nom de l'institution qui a garanti la livraison : _____

CASE G

(voir le point 6 des directives)

RENNVOYER À L'ADRESSE SUIVANTE LES CERTIFICATS POUR LES ACTIONS DE INTENSITY CONCERNANT LES CONSIGNATIONS PARTIELLES OU POUR LES ACTIONS DE INTENSITY NON PRISES EN LIVRAISON ET PAYÉES :

☐ Même adresse que celle de la case B ou à (en caractères d'imprimerie) :

(Nom)

(Adresse municipale)

(Ville et province ou État)

(Pays et code postal canadien ou américain)

DIRECTIVES

1. Usage de la lettre d'envoi

- a) La présente lettre d'envoi (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main) dûment remplie et signée ainsi que les certificats qui lui sont joints et qui représentent les titres consignés et tous les autres documents qu'exigent les modalités de l'offre et de cette lettre d'envoi doivent parvenir au dépositaire à l'un de leurs bureaux indiqués à la dernière page du présent document, au plus tard au moment de l'expiration (17 h (heure de Calgary) le 18 avril 1997, à moins que l'offre ne soit prolongée ou retirée), ou à moins que la procédure de livraison garantie indiquée au paragraphe 2 plus loin ne soit utilisée.
- b) Le mode de livraison de la présente lettre d'envoi et de tous certificats qui lui sont joints et qui représentent les actions de Intensity de même que de tous les autres documents exigés est au gré et aux risques de la personne qui les consigne, et cette livraison sera réputée effectuée seulement lorsque lesdits documents seront réellement reçus. Renata recommande que les documents nécessaires soient remis en mains propres au dépositaire à l'un de ses bureaux indiqués au verso du présent document, et d'en obtenir un reçu, ou encore d'utiliser le courrier recommandé et de demander un avis de réception après avoir dûment assuré l'envoi. **Les actionnaires dont les actions de Intensity sont immatriculées au nom d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom devraient communiquer avec ce prête-nom pour que celui-ci puisse les aider à consigner ces actions de Intensity.**

2. Procédure de livraison garantie. Si un actionnaire désire consigner des actions de Intensity aux termes de l'offre et que (i) les certificats représentant ces actions de Intensity ne sont pas immédiatement disponibles ou que (ii) l'actionnaire ne peut remettre les certificats représentant ces actions de Intensity ainsi que tous les autres documents exigés au dépositaire ou à l'agent expéditeur américain au plus tard au moment de l'expiration, ces actions de Intensity peuvent néanmoins être consignées en vertu de l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient respectées :

- a) cette consignation doit être faite par une institution admissible ou par l'entremise de celle-ci (selon la définition qui en est donnée plus loin);
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et dûment signé ou un fac-similé de celui-ci signé à la main doit parvenir au dépositaire, aux bureaux de Toronto du dépositaire indiqués dans l'avis de livraison garantie (par remise en mains propres, transmission fac-similé ou envoi postal) en même temps que la garantie d'une institution admissible d'après le modèle présenté dans cet avis de livraison garantie, le tout au plus tard au moment de l'expiration; et
- c) les certificats représentant les titres consignés, de forme appropriée au transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et dûment signée ou un fac-similé de celle-ci signé à la main concernant les titres consignés, de même que tous les autres documents exigés par cette lettre d'envoi, doivent parvenir au dépositaire à ses bureaux de Toronto indiqués dans l'avis de livraison garantie au plus tard à 16 h 30 (heure de Toronto) le troisième jour de séance à la Bourse de Toronto après la date d'expiration.

Une *institution admissible* désigne une banque à charte canadienne, une société de fiducie au Canada, une banque commerciale ou une société de fiducie ayant un bureau, une succursale ou un correspondant aux États-Unis, ou encore une entreprise membre de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto, de la Bourse de l'Alberta, de la Bourse de Vancouver, d'une bourse nationale des valeurs aux États-Unis ou de la *National Association of Securities Dealers, Inc.*

3. Signatures. La présente lettre d'envoi doit être remplie et signée par le porteur de titres consignés qui accepte l'offre ou encore par son représentant dûment autorisé (conformément au paragraphe 5 ci-dessous).

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par le ou les porteurs inscrits du ou des certificats ci-joints, cette ou ces signatures doivent correspondre au nom ou aux noms inscrits ou écrits au recto de ce ou de ces certificats sans aucun changement de quelque nature que ce soit, et il n'est pas nécessaire que le ou les certificats soient endossés. Si ce ou ces certificats transmis appartiennent en propriété

inscrites à deux ou plusieurs copropriétaires, ces copropriétaires doivent tous signer la lettre d'envoi.

- b) Si la présente lettre d'envoi est signée par une personne autre que le ou les porteurs inscrits du ou des certificats ci-joints :
 - i) ce ou ces certificats consignés doivent être endossés ou accompagnés d'une procuration de transfert des valeurs appropriée, dûment remplie de manière adéquate par le ou les propriétaires inscrits; et
 - ii) la ou les signatures sur cet endossement ou procuration doivent correspondre exactement au nom ou aux noms du ou des porteurs inscrits tels qu'ils sont inscrits ou tels qu'ils paraissent sur le ou les certificats, et doivent être avalisées tel qu'il est indiqué au paragraphe 4 ci-dessous.

4. Aval des signatures. Si la présente lettre d'envoi est signée par une personne autre que le ou les porteurs inscrits des titres consignés ou encore si les titres consignés non achetés doivent être renvoyés à une personne autre que le ou les porteurs inscrits ou envoyés à une adresse autre que celle du ou des porteurs inscrits paraissant aux registres de Intensity, cette signature doit être avalisée par une institution admissible ou encore être avalisée de toute autre façon convenant au dépositaire (sauf qu'aucun aval n'est nécessaire si la signature est celle d'un représentant d'une institution admissible).

5. Fiduciaires, représentants et autorisations. Lorsque la présente lettre d'envoi est signée par une personne pour le compte d'un liquidateur successoral, d'un administrateur judiciaire, d'un fiduciaire, d'un gardien, d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une association ou encore par toute autre personne agissant en qualité de représentant, elle doit être accompagnée d'une preuve satisfaisante de cette autorisation d'agir ainsi. Renata, le dépositaire ou l'agent expéditeur américain peuvent, chacun à leur gré, exiger une preuve additionnelle de cette autorisation ou des documents supplémentaires.

6. Consignations partielles et renvoi des titres non achetés. Si le nombre d'actions de Intensity consignées est inférieur au nombre total d'actions de Intensity attestées par un certificat soumis, veuillez indiquer le nombre d'actions de Intensity ainsi consignées dans l'espace prévu à la page frontispice de la présente lettre d'envoi. En pareil cas, un ou des nouveaux certificats pour le nombre d'actions de Intensity non consignées seront envoyés au porteur inscrit, à moins de directives contraires dans la case G de la présente lettre d'envoi, dès que possible après le moment de l'expiration. Le nombre total d'actions de Intensity attestées par tous les certificats remis sera réputé être celui des actions de Intensity consignées, à moins d'indications contraires. Si des certificats représentant des actions de Intensity non prises en livraison et payées doivent être renvoyés à un autre nom ou à une autre adresse que ceux qui paraissent aux registres tenus par Intensity, veuillez remplir la case G.

7. Sollicitation. Veuillez indiquer le nom du courtier en valeurs mobilières, le cas échéant, qui a sollicité l'acceptation de l'offre en remplissant la case appropriée sur la présente lettre d'envoi et en soumettant une liste distincte des porteurs réels, au besoin.

8. Dispositions diverses

- a) Si l'espace prévu sur la présente lettre d'envoi est insuffisant pour l'énumération de tous les certificats concernant les titres consignés, les numéros de certificats et le nombre des titres consignés additionnels peuvent être inclus sur une liste distincte signée et jointe à la présente lettre d'envoi.
- b) Si des titres consignés sont immatriculés sous des formes différentes (par exemple «Jean Tremblay» et «J. Tremblay»), une lettre d'envoi distincte devrait être signée pour chaque immatriculation différente.
- c) Aucune consignation substitut, conditionnelle ou éventuelle ne sera acceptée. En signant la présente lettre d'envoi (ou un fac-similé de celle-ci), tous les actionnaires faisant une consignation renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des titres consignés aux fins de paiement.

- d) L'offre et toute entente découlant de son acceptation seront régies par les lois de la province de l'Alberta ainsi que par les lois du Canada s'appliquant dans cette province, et seront interprétées en conséquence, et le porteur des actions de Intensity visées par la présente lettre d'envoi s'en remet inconditionnellement et irrévocablement par les présentes à la compétence non exclusive des tribunaux de la province de l'Alberta et des cours d'appel de cette province.
- e) Des exemplaires additionnels de l'offre et de la note d'information, de la lettre d'envoi ainsi que de l'avis de livraison garantie peuvent être obtenus gratuitement sur demande adressée au chef de file ou au dépositaire à l'un de leurs bureaux respectifs aux adresses énumérées au recto du présent document.

10. Certificats perdus. Si un certificat d'actions a été perdu ou détruit, la présente lettre d'envoi devrait comporter le plus de renseignements possibles et être envoyée, en même temps qu'une lettre décrivant la perte, au bureau du dépositaire situé à Calgary. Le dépositaire effectuera les remplacements requis.

Bureaux du dépositaire, Compagnie Trust R-M

Par la poste

C.P. 1036
Station postale Adelaide Street
Toronto (Ontario)
M5C 2K4
Appels sans frais : 1 800 387-0825
Téléphone : (416) 813-4600
Télécopieur : (416) 813-4646

Livraison en mains propres et par services de messagerie

Calgary
333 7th Avenue S.W.,
bureau 600
Calgary (Alberta)
T2P 2Z1

Toronto
393 University Avenue
Niveau inférieur
Toronto (Ontario)
M5G 2M7

Bureau de l'agent expéditeur américain, ChaseMellon Shareholder Services, LLC

Par la poste ou par services de messagerie

120 Broadway, 13^e étage
New York, New York
10271

**Bureaux des chefs de file
au Canada**

Newcrest Capital Inc.
700 - 2nd Street S.W.
Bureau 2320
Calgary (Alberta)
T2P 2W2
Téléphone : (403) 543-5555
Télécopieur : (403) 543-5556

Capital Midland Walwyn Inc.
639 - 5th Avenue S.W.
bureau 1400
Calgary (Alberta)
T2P 0M9
Téléphone : (403) 231-7300
Télécopieur : (403) 237-7372

aux États-Unis

(pour les États de New York, du Massachusetts, de l'Illinois, de la Californie, de la Pennsylvanie,
du Colorado, de la Floride, du Michigan et du New Jersey, seulement)

Midland Walwyn Capital Corporation

181 Bay Street, BCE Place
Bureau 400
Toronto (Ontario)
M5J 2V8

Téléphone : (212) 977-5600
Télécopieur : (212) 977-5685
Sans frais : 1 800 541-4694

*Le chef de file, le dépositaire, l'agent expéditeur américain
ou encore votre courtier ou autre conseiller financier peut
vous aider à remplir le présent avis de livraison garantie*

LA PRÉSENTE N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

de la consignation d'actions ordinaires de

INTENSITY RESOURCES LTD.

aux fins de consignation conformément à l'offre datée du 6 mars 1997

de

RENATA RESOURCES INC.

Le présent avis de livraison garantie ou la transmission d'un fac-similé peuvent être utilisés pour l'acceptation de l'offre faite le 6 mars 1997 (l'offre) par Renata Resources Inc. (*Renata*) à l'égard des actions ordinaires (les *actions de Intensity*) de Intensity Resources Ltd. (*Intensity*) si (i) les certificats représentant les actions de Intensity ne sont pas immédiatement disponibles, ou (ii) si l'actionnaire ne peut remettre les certificats représentant lesdites actions de Intensity ainsi que tous les autres documents requis au bureau du dépositaire à Toronto au plus tard au moment de l'expiration aux termes de l'offre (16 h 30 (heure de Calgary) le 18 avril 1997, à moins que l'offre ne soit prolongée ou retirée).

Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Certaines expressions qui sont utilisées dans le présent avis de livraison garantie sans y être définies, mais qui le sont dans l'offre, auront les mêmes significations que celles qui leur sont accordées dans l'offre.

Pour recourir à la procédure envisagée dans le présent avis de livraison garantie, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) la consignation doit être faite par une banque à charte canadienne, une société de fiducie au Canada, une banque commerciale ou une société de fiducie ayant un bureau, une succursale ou un correspondant aux États-Unis, ou encore une entreprise membre de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto, de la Bourse de l'Alberta, de la Bourse de Vancouver, d'une bourse nationale des valeurs aux États-Unis ou de la *National Association of Securities Dealers, Inc.*, ou être faite par l'entremise de l'un d'eux (étant chacun appelé une *institution admissible*);
- b) un exemplaire dûment rempli et dûment signé du présent avis de livraison garantie ou un fac-similé de celui-ci signé à la main doit parvenir au dépositaire, à son bureau de Toronto, au plus tard au moment de l'expiration; et
- c) les certificats représentant les actions de Intensity consignées de forme appropriée au transfert ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et dûment signée ou un fac-similé de celle-ci signé à la main visant les actions de Intensity et tous les autres documents exigés par cette lettre d'envoi **doivent parvenir au dépositaire, à son bureau de Toronto dont l'adresse est indiquée au verso du présent document, au plus tard à 16 h 30 (heure de Toronto) le troisième jour de séance à la Bourse de Toronto après la date d'expiration.**

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, posté ou télécopié au dépositaire, à son bureau de Toronto dont l'adresse est indiquée au verso du présent document, au plus tard au moment de l'expiration, et doit inclure une garantie par une institution admissible en la forme indiquée aux présentes.

La remise du présent avis de livraison garantie à une adresse ou sa transmission au moyen d'un numéro de télécopieur qui diffèrent de ceux qui sont indiqués ci-dessus ne constitue pas une livraison valide.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas servir à l'aval de signatures. Si une signature sur la lettre d'envoi doit être avalisée par une institution admissible, elle doit paraître dans l'espace prévu à cette fin sur la lettre d'envoi.

Aux termes de l'offre, le soussigné choisit par les présentes de recevoir (veuillez marquer une case) :

☐ la contrepartie au comptant, soit 2,25 \$ CA par chaque action de Intensity consignée par le soussigné;

OU

☐ la contrepartie en actions, soit 1,875 action de Renata contre chaque action de Intensity consignée par le soussigné.

Si aucun choix n'est formulé par l'actionnaire ou encore si le choix a été mal formulé, l'actionnaire sera réputé avoir choisi de recevoir la contrepartie au comptant.

Si les porteurs d'actions de Intensity choisissent de recevoir globalement un nombre d'actions de Renata supérieur au nombre disponible aux termes du choix en actions, tous les porteurs d'actions de Intensity qui auront ainsi choisi de recevoir des actions de Renata recevront un nombre proportionnellement inférieur d'actions de Renata (arrondi au nombre d'actions de Renata entier le plus rapproché) selon le nombre d'actions de Intensity à l'égard desquelles le choix de recevoir des actions de Renata a été formulé, en contrepartie d'une partie de leurs actions de Intensity, et un montant au comptant de 0,63 \$ l'action pour le reste de leurs actions de Intensity. De même, si les porteurs d'actions de Intensity choisissent de recevoir globalement un montant au comptant supérieur au montant disponible aux termes du choix au comptant, tous les porteurs d'actions de Intensity qui auront ainsi choisi de recevoir un montant au comptant recevront un montant proportionnellement inférieur au comptant selon le nombre d'actions de Intensity à l'égard desquelles le choix de recevoir un montant au comptant a été formulé, en contrepartie d'une partie de leurs actions de Intensity et des actions de Renata sur la base de 1,875 action de Renata par action de Intensity pour le reste de leurs actions de Intensity.

Les actions de Renata devant être émises aux termes de l'offre aux porteurs d'actions de Intensity qui ne sont pas des résidents du Canada seront émises et livrées au dépositaire pour qu'il les vende pour le compte de ces personnes et ces personnes recevront leur quote-part du produit au comptant de la vente de ces actions de Renata, moins le courtage et toute retenue d'impôt applicable.

Pour de plus amples renseignements au sujet du calcul proportionnel entre les montant au comptant et les actions de Renata disponibles, veuillez vous reporter aux modalités de l'offre.

À L'INTENTION DE :
ET DE :

Renata Resources Inc.
Compagnie Trust R-M, à titre de dépositaire

Par la poste

En mains propres

Par télécopieur

C.P. 1036
Succursale postale Adelaide Street
Toronto (Ontario)
M5C 2K4

393 University Avenue
Niveau inférieur
Toronto (Ontario)
M5G 2M7

Numéro de télécopieur : (416) 813-4646

Téléphone : 1 800 387-0825

Le soussigné consigne par les présentes auprès de Renata, d'après les modalités et conditions de l'offre et de la lettre d'envoi, dont il est par les présentes accusé réception, et sous réserve de celles-ci, les actions de Intensity énumérées ci-dessous, aux termes de la procédure de livraison garantie indiquée à l'article 3 de l'offre sous la rubrique *Mode d'acceptation*.

Nombre d'actions de Intensity	N° du ou des certificats (s'ils sont disponibles)	Nom et adresse de l'actionnaire ou des actionnaires (en caractères d'imprimerie)

Nombre total d'actions de Intensity

En date du _____ 1997

()

Indicatif régional et numéro de téléphone

Signature(s) de l'actionnaire ou des actionnaires

Adresse

(Nom de l'actionnaire ou des actionnaires
en caractères d'imprimerie)

(Code postal canadien ou américain)

GARANTIE

La soussignée, qui est une institution admissible, garantit la livraison au bureau de Toronto du dépositaire dont l'adresse est indiquée ci-dessus, des certificats représentant les actions de Intensity consignées par les présentes, de forme appropriée au transfert, en même temps qu'une lettre d'envoi dûment remplie et dûment signée ou d'un fac-similé de celle-ci signé à la main de même que de tous les autres documents exigés par cette lettre d'envoi, **le tout au plus tard à 16 h 30 (heure de Toronto) le troisième jour de séance à la Bourse de Toronto après le moment de l'expiration.**

Nom de l'entreprise : _____

Signataire autorisé : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Nom : _____

Fonctions : _____

Numéro de téléphone : _____

En date du : _____